



Location de taxi: charges ou exonérations

Par **douina_old**, le **18/12/2007** à **14:32**

Après avoir obtenu l'examen pour être taxi, je vais louer une licence. Mon loueur étant exonéré des charges pour création d'entreprise, vais je pouvoir bénéficier des mois qui restent (6). Etant pour ma part en ALD, je vais çetre salariée d'un côté et indépendante de l'autre: quelles seront mes charges ou peut être exonérations?